



LA SAINTE AMPOULE



N° 269 Nov.-Déc. 2021 – prix de revient : 0,50 €

Bulletin du Prieuré Notre-Dame de Fatima

3, rue Charles Barbelet – 51360 Prunay – tél. : 09 54 00 86 29

Tout en évitant le culte du denier !

Dans notre dernier éditorial, nous avons traité de la vertu de justice et principalement de la gratitude. Considérons maintenant la vertu de religion, attachée aussi à cette même vertu cardinale, qui nous fait rendre à Dieu ce qui Lui est dû. Celle-ci comporte différents actes, certains sont internes à l'âme, comme la prière et d'autres externes. Dans ces derniers, nous avons l'offrande à Dieu de biens extérieurs qui sont au nombre de trois : le sacrifice, l'oblation, la dîme.

Dans sa Somme Théologique, St Thomas distingue ces trois sortes de dons. « *Le nom d' "oblation", dit-il, désigne en général tout ce qu'on offre pour le culte divin. Ainsi, lorsqu'on offre quelque chose pour le culte divin en vue d'une action sacrée, et où l'offrande est consommée, c'est à la fois une oblation et un sacrifice.* » Par exemple, le jour de la Présentation de l'Enfant Jésus au Temple, selon la loi du Seigneur et bien que non concernée, la Très Sainte Vierge Marie offre le sacrifice de deux petits d'une colombe pour sa purification. (Luc. II / 24) « *Maintenant, continue notre docteur, si la chose offerte est destinée au culte divin ou au profit des ministres, c'est une oblation et non un sacrifice.* » Et toujours dans l'Évangile, Notre-Seigneur loue une pauvre veuve de Jérusalem « *qui avait mis toute sa subsistance* » dans le Trésor du Temple. (St Marc 12/41)

Un peu plus loin, Saint Thomas présente le rôle du clergé, fidèle dispensateur dans l'usage de ces oblations : « *Les prêtres les emploieront en partie aux frais du culte divin ; une autre part sera destinée à leur propre subsistance, car " ceux qui servent à l'autel partagent avec l'autel ", selon St Paul (1 Co 9, 13) ; une autre partie sera allouée aux pauvres qui doivent, autant que faire se peut, être entretenus sur les biens de l'Église, car notre Seigneur lui-même avait une bourse pour les pauvres, remarque S. Jérôme.* »

Alors, bien que les ministres de l'Église doivent avoir un plus grand souci de promouvoir le bien spirituel des fidèles que de recueillir des biens temporels, attachons-nous tout de même sur le nerf de la guerre dans l'Église.

Aujourd'hui, les oblations des fidèles envers l'Église se divisent en quêtes dominicales et denier du culte. Tra-

ditionnellement, même si des passerelles peuvent exister en raison des circonstances, les quêtes dominicales servent à couvrir les nécessités matérielles importantes du culte et le denier, l'entretien des ministres.

Arrêtons-nous principalement sur le denier du culte. La raison naturelle prescrit en toute justice que le peuple doit pourvoir à l'entretien des ministres du culte divin qui ont la charge de son salut. Ainsi, Abraham remit la dîme à Melchisédech, prêtre du Dieu Très-Haut (Gn 14, 20).

Sous la loi de Moïse, onze tribus d'Israël sur les douze s'étaient partagées la Terre Promise. Seule celle de Lévi, vouée tout entière au service du culte divin, n'avait pas de propriété. Il convenait donc d'obliger les onze autres tribus à donner à la classe sacerdotale le dixième de leurs récoltes. Ainsi, les dîmes étaient affectées à l'entretien des ministres de Dieu.

De même, l'Église, par son autorité, a institué cet impôt ecclésiastique. Le prêtre est établi négociateur et intermédiaire entre le peuple et Dieu, selon Moïse (Dt 5, 5). C'est pourquoi il lui appartient de transmettre au peuple les enseignements divins et les saints mystères ; et aussi de présenter à Dieu ce qui, venant du peuple, doit passer par lui : prières, sacrifices, oblations, selon St Paul dans son épître aux Hébreux (5, 1) : « *Tout pontife, pris parmi les hommes, est établi pour intervenir en leur faveur dans leurs relations avec Dieu, afin d'offrir dons et sacrifices pour le péché.* »

En France, pendant plusieurs siècles, l'Etat s'est chargé de l'entretien des ministres du culte, comme il se doit dans toute société civile chrétienne. Cet usage s'est arrêté bien sûr en 1905, suite à la loi de séparation de l'Église et de l'Etat avec en prime la spoliation des biens de Celle-ci. Depuis, l'Église fait appel à la générosité de ses fidèles et a mis en place le denier du culte.

Il est ainsi évident que les fidèles sont tenus de s'acquitter de ce denier. Son obligation en justice est donnée par l'Évangile en ce qu'il a de moral. C'est la parole du Seigneur : « *L'ouvrier mérite son salaire* » (St Mt 10, 10). Ce devoir appartient aussi au précepte de l'Église : « *Subvenir aux nécessités de l'Église en y contribuant selon les lois et les coutumes* ». Le Pape Saint Grégoire

VII écrit : « *Tout chrétien aura soin, à la messe, de faire une offrande.* » et Saint Augustin affirme que « *les dîmes sont exigées à titre de dette ; ceux qui ne veulent pas les payer ravissent le bien d'autrui* ». Ainsi qui se soustrait complètement à ce devoir n'est pas excusé de faute mortelle.

Apportons quelques précisions, afin de rendre convenablement à chacun ce qui lui est dû. La charité des fidèles peut se manifester envers certaines œuvres, monastères, écoles, associations caritatives ... qu'ils affectionnent et cela est bien légitime. Aussi, les parents mettant leurs enfants dans nos écoles, payent des frais de scolarité dont le seul but est de couvrir les charges de l'institution. Mais ces dons et pensions scolaires ne sauraient remplacer le denier du culte. En effet, le destinataire de ce dernier doit être versé à la chapelle que les fidèles fréquentent habituellement et d'où ils reçoivent les fruits du ministère sacerdotal.

L'Église, selon l'opportunité des temps et des personnes, peut déterminer différemment le pourcentage dont les fidèles doivent s'acquitter. Ainsi, sous l'Ancien Testament, nous l'avons vu, Dieu demandait dix pour cent ; au-

jourd'hui, dans nos pays, l'Église fixe ce montant à une journée de salaire ... quand cela est possible.

Dans l'histoire de l'Église, quelques exceptions furent faites à la règle du denier du culte. Saint Paul ne voulait pas user du pouvoir que le Seigneur lui avait pourtant donné et recevoir son entretien de ceux à qui il prêchait l'Évangile du Christ, de peur de faire obstacle à sa prédication. Mais aussi, dans certaines contrées, les ministres de l'Église ne réclament pas ce dû là où l'habitude s'est perdue, ou pour quelque autre motif, comme la pauvreté en pays de mission. [Somme théologique II II Q.86 & 87]

Ainsi, vous l'avez compris, ces diverses oblations découlent de plusieurs vertus : la religion, la justice et la charité.

Monsieur l'abbé Heuzé se joint à moi pour vous remercier chaleureusement de votre générosité manifestée chaque année envers eux.

Votre très dévoué

Abbé Nicolas Jaquemet +

Nous sommes la jeunesse de Dieu



Prenez et lisez ! (Introduction du dossier spirituel et doctrinal de pèlerinage Chartres - Paris 2022)

Le récent Motu proprio *Traditionis custodes* entend – purement et simplement – confiner la messe de toujours. Les nombreuses restrictions imposées à sa célébration en feraient – si l'on se croyait obligé de les suivre – une messe « pas pour tous et pas partout » ! La raison de ces mesures ostracisantes est que la messe tridentine est considérée par les autorités romaines actuelles, comme une messe pour inadaptés, une liturgie pour des rétrogrades incapables de s'ouvrir au monde moderne.

Face à cela, retentit aujourd'hui encore le cri de Charette exhortant fièrement ses hommes : « On nous dit que nous sommes les suppôts des vieilles superstitions ; faut rire ! Mais en face de ces démons qui renaissent de siècle en siècle, sommes une jeunesse, Messieurs ! Sommes la jeunesse de Dieu. La jeunesse de la fidélité ! Et cette jeunesse veut préserver pour elle et pour ses fils, la créature humaine, la liberté de l'homme intérieur. »

Cette liberté de l'homme intérieur dont Bernanos disait avec lucidité que la modernité la jugeait insupportable : « On ne comprend absolument rien à la civilisation moderne si l'on n'admet pas d'abord qu'elle est une conspiration universelle contre toute espèce de vie intérieure. »

C'est de cela qu'il s'agit : d'un côté, la vieillesse du monde prétendument moderne ; de l'autre, la jeunesse

éternelle de Dieu. Or, comme nous l'enseigne saint Jean : « Tout ce qui est dans le monde – la concupiscence de la chair, la concupiscence des yeux, et l'orgueil de la vie – ne vient point du Père, mais du monde. Le monde passe, et sa concupiscence aussi ; mais celui qui fait la volonté de Dieu demeure éternellement. » (1 Jn 2, 16-17)

Oui, la triple concupiscence du monde passe : celle de la chair se délite, celle des yeux se débilité, et l'orgueil de la vie meurt. En revanche, la jeunesse de la fidélité à Dieu demeure éternellement.

Nous sommes la jeunesse de Dieu, tel est le thème de notre pèlerinage. Non pas un pèlerinage de trois jours, à la Pentecôte 2022, mais de tous les jours pendant ces mois de préparation. En effet, nous n'avons pas trop d'une année pour disposer nos âmes à cette belle marche qui se transformera en magnifique procession dans les rues de Paris, le lundi de Pentecôte.

C'est ce que nous montrent les auteurs cités dans ce dossier pour nous aider à nous préparer tout au long de l'année. Ce recueil nous offre des textes doctrinaux, illustrés de témoignages vibrants où la foi n'est pas seulement crue mais vécue. *Exempla trahunt*, ces exemples exercent sur nous une attraction qui doit être irrésistible. Ne résistons pas !

Alors nous traverserons les plaines de la Beauce en direction de Paris, nous avalerons les kilomètres vers la Place Vauban, comme nous aurons porté, au cours de cette année, le poids du jour dans l'accomplissement fi-

dèle de notre devoir d'état.

Des âmes chagrines, des esprits pusillanimes préféreront se plaindre et geindre sur le sort qui leur est réservé, au prétexte qu'elles ne veulent pas être dupes, parce qu'elles savent bien, elles, la méchanceté des temps présents et la malice des hommes qui nous gouvernent. Pauvre prétexte qui n'oublie qu'une chose : Dieu est tout-puissant et rien sur cette terre ne se fait sans sa permission. Aucune épreuve ne nous est imposée sans que sa grâce ne vienne nous aider à la porter vaillamment.

Les pèlerins de la Pentecôte écarteront cette vision truquée qui ne présente qu'une réalité tronquée, amputée de sa dimension surnaturelle. Et si un doute les effleure, ils liront ce qu'écrit l'abbé Hugon : « On n'a pas besoin d'espérer ce qui est facile ou sous notre main. C'est à l'heure du danger, quand la lutte est plus âpre, que les apparences humaines militent contre nous. Voilà pourquoi les saints sont loués d'avoir gardé l'espérance quand tout semblait l'exclure : *in spem contra spem*, comme il est dit d'Abraham. » (Voir le texte 37, p. 48)

Et si nous faiblissons, méditons les paroles de l'abbé Berto : « Habituez vous à juger divinement ; or une des choses qui fait que nous jugeons humainement, c'est que nous nous attachons plus au résultat qu'aux moyens, plus à la victoire qu'au combat, plus au succès qu'à l'effort. Cela nous trouble inévitablement, car comme nous ne sommes pas les maîtres du résultat, de la victoire, du succès, le manque d'abandon en cette matière aboutit à mettre notre volonté en opposition plus ou moins sourde avec la volonté de Dieu. C'est autrement qu'il faut comprendre les choses. Mettez donc bien dans votre cœur la résolution d'employer les moyens qui dépendent de vous, la résolution de combattre, la résolution de faire effort, et laissez au Bon Dieu le soin de couronner cela par le triomphe ou par l'échec, à son gré. » (Voir le texte 39, p. 49)

Certes, aujourd'hui, on prétend abusivement confiner la messe de toujours, mais avec l'abbé Pagliarani nous répondons : « Nous possédons un trésor dont nous ne mesurons pas toujours toute la valeur, et que nous gardons peut-être trop par habitude. Quand quelque chose de précieux est attaqué ou méprisé, on en mesure mieux toute la valeur. » Au fond, ce que cette épreuve exige de nous, c'est que nous donnions enfin la preuve – nette et vigoureuse – que la messe de toujours est bien « l'étendard d'une Eglise qui défie le monde et qui est certaine de la victoire, car sa bataille n'est autre que la continuation de celle que Notre Seigneur a menée pour détruire le péché et le royaume de Satan. C'est par la messe, et à travers la messe, que Notre Seigneur enrôle les âmes chrétiennes dans son propre combat, en les faisant participer à la fois à sa croix et à sa victoire. De tout cela découle une conception foncièrement militante de la vie chrétienne. Deux notes la caractérisent : l'esprit de sacrifice et une espérance inébranlable. » (Voir le texte 69, p. 76)

Et dans ce combat enthousiasmant parce qu'exigeant, nous ne sommes pas isolés, encore moins désolés, comme nous le rappelle Mgr Lefebvre : « Forts de notre union à tous les élus du Ciel et à tous les catholiques de la terre qui veulent garder leur foi, nous sommes assurés de la victoire », avant d'en tirer la seule conclusion qui s'impose à toute âme magnanime : « Nous ne devons donc ni céder au découragement, ni ralentir le combat que nous livrons pour contribuer, à la mesure de notre dimension mais de toutes nos forces, au rétablissement du règne de Notre Seigneur Jésus-Christ sur les cœurs, sur les âmes, sur les familles, sur les nations. Qu'ainsi soit restaurée la civilisation chrétienne, puisque lui-même nous en a donné l'assurance, "les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle" (Mt. 16, 18). » (Voir le texte 81, p. 88)

Prenez et lisez ! Toutes ces citations sont dans le dossier que vous avez entre les mains. Méditez ces pages de feu qui éclairent l'intelligence et embrasent le cœur. Elles ne laisseront pas leur lecteur indemne. Il en sortira transformé. Transporté jusqu'à la Pentecôte 2022, et bien au-delà !

Ultreia ! Ultreia ! Et sus eia Deus adjuva nos !

Aidez-nous, mon Dieu, à aller toujours plus loin, toujours plus haut !

Suresnes, le 3 septembre 2021, en la fête de saint Pie X,

Abbé Benoît de Jorna

Supérieur du district de France de la FSSPX

Vin du Pèlerinage

Nous vous proposerons au cours de l'année, dans nos chapelles, quelques vins de Bordeaux. Nous rappelons que tout le profit de cette vente est destiné au financement du déplacement des pèlerins, lors de notre pèlerinage de Pentecôtes 2022, Chartres - Paris.

Château Melonne 2019 : 5,50 € / 32 €

Château Marceau-Launay 2019 : 6,50 € / 36 €

Château La Borie "Tradition" 2019 : 6,50 € / 36 €

Château Majoureau 2019 : 7,00 € / 40,00 €

Château Le Joncieux 2016 : 7,50 € / 42,00 €

(la bouteille / le carton de 6 bouteilles)

1. - La naissance se dit-elle de la nature ou de la personne ?

« La naissance, dit saint Jean Damascène, appartient à l'hypostase et non à la nature. ». En effet, elle doit être attribuée à la personne comme à son sujet, et à la nature comme à son terme. « La naissance d'un être, a dit le Philosophe, est le chemin qui le fait arriver à sa nature. »

A parler rigoureusement, ce n'est pas la nature qui commence à exister, c'est plutôt la personne qui commence à exister dans une certaine nature.

2. - Doit-on attribuer au Christ une naissance temporelle ?

Par une suite nécessaire de cette vérité, qu'il y a dans le Christ deux natures : l'une divine, qu'il reçoit éternellement de son Père ; l'autre humaine, qu'il tient de sa mère dans le temps, il faut lui attribuer deux naissances : l'une éternelle, par laquelle il procède éternellement du Père, l'autre temporelle, qui lui vient de sa mère.

3. - La naissance temporelle du Christ autorise-t-elle à dire que la bienheureuse Vierge est sa mère ?

L'Évangile dit formellement : « Telle était la généalogie du Christ. Marie, sa mère ayant épousé Joseph, etc. » (Matth. I, 17.)

Le corps du Christ a été pris dans le sein de la Vierge Marie et formé de son sang très-pur. Il n'en faut pas davantage pour constituer l'essence de la maternité. La bienheureuse vierge est donc véritablement la mère du Christ.

L'opération du Saint-Esprit imprima un caractère surnaturel, et miraculeux à la conception et à la naissance du Sauveur ; mais du côté de la mère dont il est né au temps ordinaire depuis sa conception, sa naissance fut conforme à la nature ; voilà pourquoi la bienheureuse Vierge est réellement sa mère.

4. - La bienheureuse Vierge doit-elle être appelée la Mère de Dieu ?

Saint Cyrille, dans ses anathèmes, approuvés et répétés par le concile d'Éphèse, s'exprime ainsi : « Si quelqu'un, ne confessant pas que l'Emmanuel est véritablement Dieu, nie que la sainte Vierge est la mère de Dieu ; qu'il soit anathème. »

Voici ce qui a été exposé précédemment : le mot Dieu peut servir à désigner une personne possédant la natu-

re divine et la nature humaine. Tout ce qui convient à l'une ou à l'autre de ces deux natures peut s'attribuer à cette personne, représentée par un terme signifiant sa nature divine ou sa nature humaine. La conception et la naissance se disent d'une personne, selon la nature dans laquelle cette personne est conçue ou née. Donc, puisque la nature humaine a été prise par une personne divine dès le premier instant de sa conception, nous sommes fondés à dire que Dieu a été conçu et est né d'une Vierge. C'est pourquoi, si une femme est mère de quelqu'un pour l'avoir conçu et lui avoir donné le jour, la bienheureuse Vierge doit être véritablement appelée la mère de Dieu. Quiconque lui refuserait ce titre tomberait ou dans l'hérésie de Photin, qui supposait que l'homme dont elle était la mère avait été conçu et mis au monde avant d'être Fils de Dieu ; ou dans celle de Nestorius, d'après lequel l'humanité n'aurait pas été prise par le Verbe de manière à ne former avec lui qu'une seule personne.

On dira : Nous ne voyons point dans l'Écriture que Marie est la mère de Dieu ; nous y lisons seulement qu'elle est « la mère du Christ. » (Matth. I, 18.) - Cette objection de Nestorius se résout ainsi : Il est expressément consigné dans l'Écriture que Jésus-Christ est vrai Dieu (1 Jean, 20), et que la sainte Vierge est mère de Jésus-Christ. (Matth. I, 18.) Donc Marie est mère de Dieu. En vain Nestorius reprendra que le Christ est appelé Dieu en vertu de sa nature divine, qui n'a pas tiré son origine de la Vierge. Saint Cyrille répond : « De même que, chez l'homme, où l'âme naît avec le corps pour ne former avec lui qu'un seul être, il paraît superflu de dire que la mère du corps n'est pas la mère de l'âme ; de même, dans la génération du Christ, il est inutile d'exprimer que la sainte Vierge est appelée mère de Dieu uniquement parce qu'elle est la mère de l'humanité de Celui qui possède tout à la fois et la divinité et l'humanité. »

5. - Y a-t-il dans le Christ deux filiations ?

Les opinions diffèrent à cet égard. Les uns veulent que, dans le Christ, il y ait deux filiations, comme il y a deux naissances. Les autres n'y en veulent admettre qu'une seule parce qu'il n'y a qu'une personne. Si l'on s'attache uniquement à l'idée même de la filiation, il faut en admettre une double dans Notre-Seigneur, l'une éternelle, l'autre temporelle, à raison de sa double naissance. Mais si l'on considère seulement le sujet de la filiation, qui est la personne du Verbe, le Christ n'a, en réalité, que la filiation éternelle. Le nom de Fils de Marie ne lui convient que par un rapport qui, quoique réel dans sa mère, n'affecta



pas plus sa personne que le rapport qui fait appeler Dieu le Maître et le Seigneur des créatures n'affecte la nature divine.

6. - La sainte Vierge a-t-elle enfanté le Christ sans douleur ?

Le Christ sortit du sein maternel de la même façon que, plus tard, il entra dans le Cénacle, les portes étant fermées. Marie l'enfanta sans douleur comme sans préjudice pour sa virginité. Éprouvant, au contraire, une joie immense de ce qu'un Homme-Dieu était donné au monde, elle vérifia cette parole d'Isaïe, « Elle germera comme un lis et laissera éclater sa joie par des hymnes d'allégresse. » (XXXV, 2.)

7. - Le Christ a-t-il dû naître à Bethléem ?

Le Christ a voulu naître, à Bethléem pour plusieurs raisons. - Le prophète Michée avait annoncé en ces termes que ce serait là le lieu de sa naissance : « Et toi, Bethléem d'Ephrata, tu es la plus petite des villes de Juda ; mais c'est de toi, néanmoins, que je ferai sortir Celui qui doit régner en Israël. » (V, 2.) - Il a voulu naître à Bethléem comme David, dont il descendait, afin que le lieu même de sa naissance montrât l'accomplissement des promesses faites à ce saint Roi ; et c'est ce que l'Évangile nous indique en disant « qu'il était de la maison et de la famille de David. » -

Enfin, comme l'explique saint Grégoire, Bethléem veut dire *maison du pain* ; or le Christ disait, en parlant de lui-même : « Je suis le pain de vie, descendu du ciel. »

Il a voulu naître dans un lieu obscur, pour confondre la vaine gloire de ceux qui, s'enorgueillissant du lieu de leur origine, veulent surtout y être honorés. Il avait aussi pour but d'agir sur l'univers par la force de sa vertu, et non par l'éclat de sa naissance. « Je suppose un instant qu'il eût choisi la grande ville de Rome pour sa cité, disait très bien Théodore d'Ancire dans le concile d'Éphèse, peut-être aurait-on attribué à la puissance de ses concitoyens la transformation du monde. S'il avait été fils d'un empereur, l'honneur en serait revenu au pouvoir impérial. Afin que l'on vît bien qu'il avait changé l'univers par sa divinité même, il a choisi une mère et une patrie également pauvres. Mais, après avoir ainsi adopté ce qui est faible, selon le monde, pour confondre ce qui est fort, il a établi, en signe de sa victoire et de sa puissance, le siège de son Église dans la capitale de l'univers, à Rome même, d'où la foi devait resplendir sur le monde entier. »

8. - Le Christ est-il né au temps convenable ?

Il est écrit : « Quand la plénitude du temps fut venue, Dieu envoya son Fils, formé d'une femme et soumis à la loi. (Gal. IV, 4.) »

Créateur et souverain Maître de tous les temps, le Christ a choisi sa mère, sa patrie et le jour de sa naissance. Il est venu dans le monde au temps le plus convenable ; car toutes les œuvres de Dieu sont parfaitement ordonnées. Il est venu dans un temps de servitude, pour nous rendre à la liberté ; dans un temps de paix, parce qu'il est lui-même « notre « paix » (Eph. II, 14) ; dans un temps où un seul chef commandait au monde, pour qu'il n'y eût « qu'une seule bergerie et qu'un seul pasteur » (Jean, X, 16) ; à une époque où un roi étranger régnait sur Juda, afin que cette prophétie de Jacob fût accomplie : « Le sceptre ne sortira pas de Juda et le chef ne cessera point d'appartenir à sa postérité jusqu'à ce que vienne Celui qui doit être envoyé » (Gen. XLIX, 10) ; à l'heure même où la lumière du jour commence à croître, pour nous faire entendre qu'il « venait illuminer ceux qui sont assis dans les ténèbres et dans les ombres de la mort » (Luc, I, 79) ; pendant l'hiver, pour commencer, dès sa naissance, à souffrir pour nous.

Les comptes 2020 du prieuré

Le prieuré Notre-Dame de Fatima de Prunay assure l'apostolat auprès de cinq lieux de cultes, à savoir : Reims, Charleville-Mézières, Troyes, Saint Quentin et Le Hérie. Le but d'un prieuré de la Fraternité Saint-Pie X est d'être une paroisse de suppléance fervente où vit une communauté de prêtres qui rayonne sur les chapelles afin de sanctifier les âmes, principalement par le saint sacrifice de la Messe, les sacrements et l'enseignement de la doctrine multiséculaire de l'Eglise.

Les graphiques ci-joints vous présentent brièvement les comptes de notre prieuré, la répartition des charges et des recettes.

Le bilan de l'année 2020 manifeste un très léger excédent de 1,5%, ainsi nous atteignons tout juste l'équilibre.

Même si cette situation financière n'est pas très confortable, soyez vivement remerciés de votre charité et de vos sacrifices. Maintenant, deux choses doivent être présentes à notre esprit. Tout d'abord, si cette générosité disparaissait, tout s'écroulerait! Mais aussi, la vie du prieuré et son apostolat, surtout de son école, ne se résument pas à la seule activité des prêtres et aux seuls dons financiers. Elle suppose nécessairement de nombreux fidèles qui se dévouent charitablement envers le sacerdoce dans sa mission. Ce sont tous ces bénévoles qui assurent de façon régulière et fidèle, avec discrétion et efficacité, des charges au prieuré et dans les lieux de culte : comptabilité, sacristie, secrétariat, chorale, orgue, procure, repas,

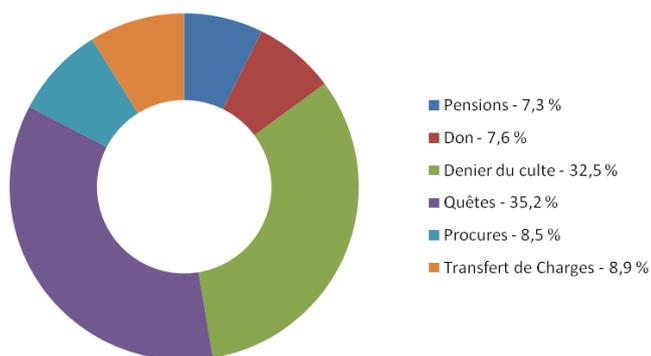
ménage, lingerie, fleuristerie, couture, travaux d'entretien, organisation des pèlerinages, activités paroissiales, enseignement, cercles ... Nous remercions vivement tous ces bienfaiteurs !

Mais bien que de nombreux bénévoles œuvrent déjà, il serait bon de voir cette charité se communiquer, ne pas être l'apanage de quelques-uns, mais commune à tous les fidèles. Comme dans toute société, il est normal que chacun des membres de celle-ci ait un grand souci du bien commun et donc s'investisse pour la pérennité et le développement de l'œuvre.

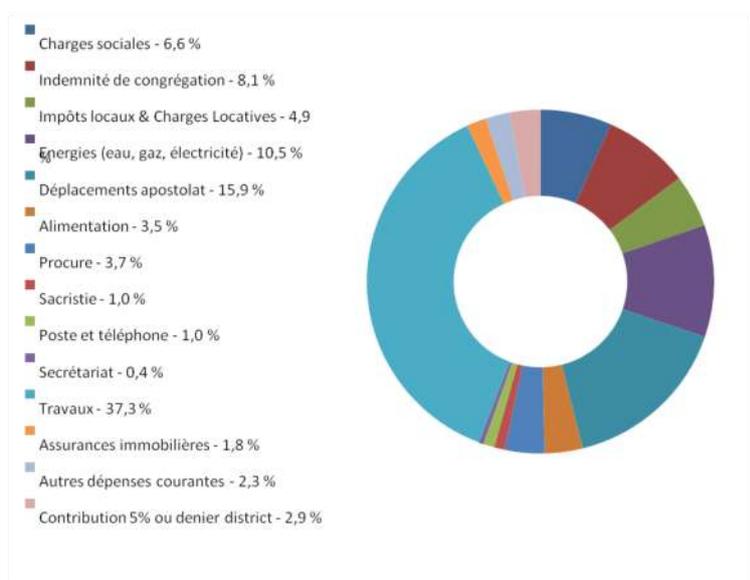
Profitons de ce petit mot pour rappeler que les dons et les deniers du culte faits au prieuré sont déductibles d'impôts avec reçus fiscaux délivrés sur demande. Aussi, le site de la Fraternité Saint-Pie X du district de France, « laportelatine.org », fournit la possibilité depuis 2020 de verser le denier du culte ou d'autres dons en direct, avec reçu fiscal, en sélectionnant notre chapelle : « <https://laportelatine.org/don-a-la-fsspx> ». Enfin, rappelons une autre source de revenus pour notre œuvre, quand les circonstances le permettent, il s'agit du legs. En effet, le prieuré a la capacité de recevoir des héritages et, puisque la Fraternité est légalement sous le régime d'une association culturelle, les legs qu'elle reçoit de ses fidèles sont déductibles de toute imposition.

En cette matière délicate, le nerf de la guerre, gardons tous un regard surnaturel. Il ne s'agit que d'une seule œuvre, l'Eglise catholique, d'une seule cagnotte, celle du bon Dieu.

Recettes



Dépenses



Chronique du prieuré et de l'école



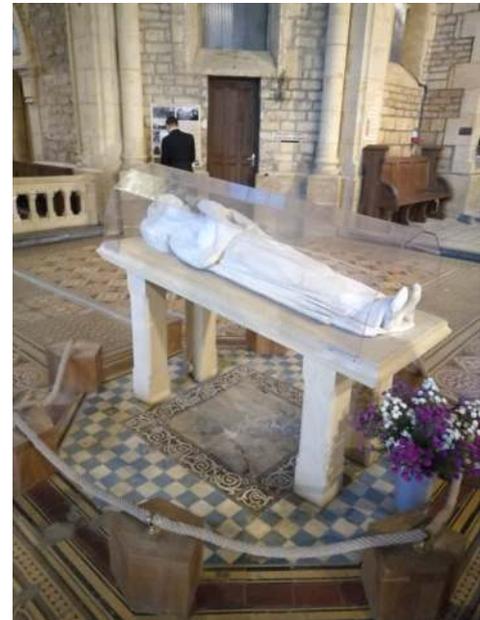
16 octobre : Nous commençons l'anniversaire des 30 ans d'existence du prieuré de Prunay par la sainte messe. Réunis à l'église Notre-Dame de France de Reims, monsieur l'abbé de Jorna, supérieur du district de France, quelques heureux anciens, prêtres et fidèles, quelques sœurs dominicaines de Le Hérie, rendent grâce à Dieu pour ses nombreux bienfaits durant toutes ces années. C'est une belle messe solennelle, servie par les abbés Girod et Coulomb, aidés des jeunes du cercle saint Rémi. Nous nous sommes retrouvés ensuite à Prunay pour un apéritif chaleureux, réunissant toutes les générations.



Le repas, dans la bonne humeur de la nouvelle salle paroissiale, n'est pas loin des cent couverts. Un diaporama nous présente, en guise de digestion, une rétrospective des années de résistance avant l'arrivée de la Fraternité dans la région, puis le ministère de celle-ci dans le sillage de ses valeureux Anciens dans l'Aisne, dans les Ardennes, dans la Marne et dans l'Aube. Monsieur l'abbé de Jorna vient conclure ce bel anniversaire par une conférence sur la Fraternité Saint Pie X. Et comme on dit dans ces circonstances, on souhaite encore beaucoup de bonnes choses AD MULTOS ANNOS.



- 24 octobre : C'est par un beau soleil d'automne que nous faisons le pèlerinage qui conduit une quinzaine de pèlerins de l'église paroissiale au sanctuaire de Saint Walfroy, en récitant d'abord le chapelet. Nous terminons l'ascension avec le chemin de croix qui jalonne la route. Arrivés au sanctuaire, nous retrouvons quelques fidèles venus s'unir au pèlerinage de notre chapelle, qui se termine auprès du gisant de saint Walfroy.



Quelques dates à retenir

Recollection de l'Avent Le samedi 4 décembre au prieuré de Prunay, par Monsieur l'Abbé Toulza. 10h00 : conférence ; 11h15 : messe et confessions ; 12h15 : Pour le repas, merci de vous inscrire auprès de Madame Anna Geppert - Port. : 06 79 71 96 24 - courriel : anna.m.geppert@gmail.com; 14h00 : conférence ; 15h00 : salut du TS Sacrement et chapelet.

Le dimanche 5 décembre à la chapelle saint Walfroy de Charleville, après la messe : conférence ; 12h15 : repas tiré du sac ; 14h00 : conférence ; 15h15 : salut du TS Sacrement et chapelet.

Marché de Noël au profit de l'école Saint Rémi à :

- Charleville et Troyes, les dimanches 21 novembre et 12 décembre ; Saint Quentin, le dimanche 28 novembre ; Reims, les dimanches 28 novembre et 5 décembre ; Œuilly, le samedi 18 décembre ;

* le 15 janvier 2022 : congrès du Courrier de Rome à Paris (covoiturage à partir de Reims, 7h; inscription Arnaud Triomphe : 06.63.90.51.17)

* le 16 janvier 2022 : Galette des Rois à Prunay.

* le 22 janvier 2022 : confirmations à Reims

Messes dominicales

& Jours de fêtes d'obligation

Reims (51)

Eglise
Notre Dame de France
8, rue Edmé Moreau
(09 54 00 86 29)

Confessions : 9h15
Messe : 10h00

Charleville (08)

chapelle Saint-Walfroy
20, rue de Clèves
(06 72 89 79 39)

Confessions : 9h30
Messe : 10h00

Troyes (10)

Chapelle Saint-Bernard
28, rue des Prés l'Evêque

Confessions : 17h30
Messe : 18h00

Saint Quentin (02)

Chapelle
de l'Immaculée Conception
38, rue des Patriotes
(03 23 61 27 72)

Confessions : 10h15
Messe : 10h45

Le Hérie la Viéville (02)

Cours
Notre-Dame des Victoires
rue du Château

Confessions : 8h00
Messe : 8h30

Informations

Abbé Jaquemet : 07 81 79 38 44 (répondeur)

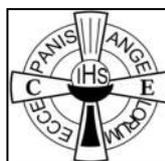
Fixe du prieuré : 09 54 00 86 29

Urgences de nuit : 03 26 61 70 71

51p.prunay@fsspx.fr

Intentions Croisades

Croisade Eucharistique



Novembre : Que le Bon Dieu suscite les saints dont le monde a besoin

Décembre : Que l'Enfant-Jésus suscite de nombreuses vocations

Croisade du Rosaire



Novembre : Pour les âmes du Purgatoire.

Décembre : Pour les chrétiens d'Orient persécutés

Tous les vendredis : la conversion des musulmans

Messes en Semaine

	LUN .	MAR .	MER .	JEU .	VEN .	SAM .
Reims		Confessions : 18h00 Messe : 18h30			Confessions : 18h00 Messe : 18h30	Confessions : 10h30 Messe : 11h00
Prunay	Messe : 7h15	Messe : 8h30	Messes : 7h15 11h15	Messes : 8h30 11h15	Messe : 8h30	

Attention : Ces horaires étant soumis à de possibles variations, il est préférable de consulter les annonces de la semaine ou de se renseigner par téléphone au 09 54 00 86 29. Merci de votre compréhension.